

Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital

Actualisation des données disponibles

COMPLÉMENT n° 2

Départs et retours des redevables de l'IFI depuis 2018

Octobre 2022

1. Les données relatives aux départs des redevables de l'ISF et des redevables de l'IFI à compter de 2018

Après une forte progression entre 2011 et 2013 du nombre de départs enregistrés de redevables de l'ISF (voir l'annexe 2 pour la présentation de la méthodologie), passant de moins de 600 en 2011 à 1 200 en 2013, ce nombre est resté relativement stable les années suivantes jusqu'en 2016. Depuis l'instauration de l'IFI en 2018, dont le champ d'application est nettement plus réduit, ce nombre est en baisse d'environ 20 % pour s'évaluer à 220 en 2020.

Le tableau 1 (voir l'annexe 1) présente une chronique depuis 2011 du nombre de redevables de l'ISF/IFI en fonction de leur année de départ. Après une baisse sensible des départs entre 2014 et 2017 (de 1 150 à 760), leur nombre est divisé par trois lors du passage à l'IFI. Cette diminution est cohérente avec l'évolution du nombre total d'assujettis en France, qui est passé de 360 000 en 2017 à 130 000 en 2018 à l'occasion du remplacement de l'ISF par l'IFI.

La population des redevables de l'IFI partis pour l'étranger se répartit inégalement selon le RFR par rapport à la population nationale assujettie à l'IFI. Elle se concentre à 33 % sur le dernier quintile de RFR de la population nationale redevable de l'IFI (tableau 2).

Les destinations principales sont la Suisse, la Belgique, le Portugal, le Royaume-Uni et les États-Unis (tableau 3).

Environ 41 % des redevables de l'IFI partis pour l'étranger en 2020 tirent principalement leurs revenus des traitements et salaires, 18 % des pensions et retraites, 20 % des revenus fonciers et 10 % des revenus de capitaux mobiliers (tableau 4).

Le tableau 5 détaille, depuis 2011, l'actif net imposable des redevables de l'ISF/IFI partis pour l'étranger en fonction de l'année de départ. Une comparaison est faite par rapport à la population totale sur la même période. Depuis 2011, le patrimoine net taxable moyen des redevables partis pour l'étranger décroît, passant de 7,2 millions d'euros en 2011 à 2,4 millions d'euros en 2018, celui de l'ensemble des redevables de l'IFI étant cette année-là à une valeur proche (2,3 millions d'euros). La comparaison est équivalente concernant les départs en 2020 après un pic constaté en 2019. La distribution de l'actif net imposable des 220 redevables de l'IFI ayant quitté la France en 2020 est légèrement plus concentrée sur les quintiles les plus élevés d'actifs nets imposables de la population totale redevable de l'IFI (tableau 6).

Le tableau 7 détaille, depuis 2011, le montant d'ISF/IFI acquitté par l'ensemble des redevables de l'ISF/IFI partis pour l'étranger, en fonction de l'année de départ. À titre comparatif, le montant de l'ISF/IFI de la population totale est fourni sur la même période. Les redevables partis pour l'étranger en 2020 ont acquitté un IFI de 2,5 millions d'euros en 2020, soit 0,2 % de l'IFI dû nationalement. L'IFI moyen dû par les redevables de l'IFI partis pour l'étranger en 2020 s'élève ainsi à 12 000 euros.

2. Les données relatives aux retours des redevables de l'ISF et des redevables de l'IFI à compter de 2018

Le nombre de retours de redevables de l'ISF recensés a légèrement augmenté entre 2011 et 2016, passant de 300 à 470. Ce nombre décroît fortement en 2017 avec le passage à l'IFI pour se stabiliser à 380 en 2020 (tableau 8). Si le nombre de retours est rapporté au nombre total d'assujettis (360 000 en 2017 contre 130 000 en 2018), on constate une augmentation relative des retours lors du passage à l'IFI (0,1 % du nombre total d'assujettis la dernière année d'ISF contre 0,3 % du nombre total d'assujettis la première année de l'IFI).

La population des redevables de l'IFI de retour de l'étranger se répartit inégalement selon le RFR par rapport à la population nationale assujettie à l'IFI. Elle se concentre à 43 % sur le premier quintile de RFR de la population nationale redevable de l'IFI et à 22 % sur le dernier (tableau 9).

38 % ont déclaré des traitements et salaires, 23 % des revenus fonciers et 15 % des pensions et retraites (tableau 10).

Le tableau 11 présente l'évolution de l'actif net imposable des foyers de retour en France entre 2011 et 2020. Le montant moyen de l'actif net imposable à l'IFI déclaré par l'ensemble des redevables de retour en France en 2020 s'élève à 2,5 millions d'euros, montant équivalent à celui de l'ensemble des redevables de l'IFI (2,4 millions d'euros).

L'impôt moyen acquitté par ces redevables est de 10 600 euros en 2021, montant proche de celui de l'ensemble des redevables (10 900 euros). Les redevables de retour sur le territoire français en 2020 ont acquitté ensemble 4 millions d'euros d'IFI en 2021, c'est-à-dire environ 0,2 % de l'IFI acquitté spontanément en 2021 au niveau national (tableau 12).

ANNEXE 1

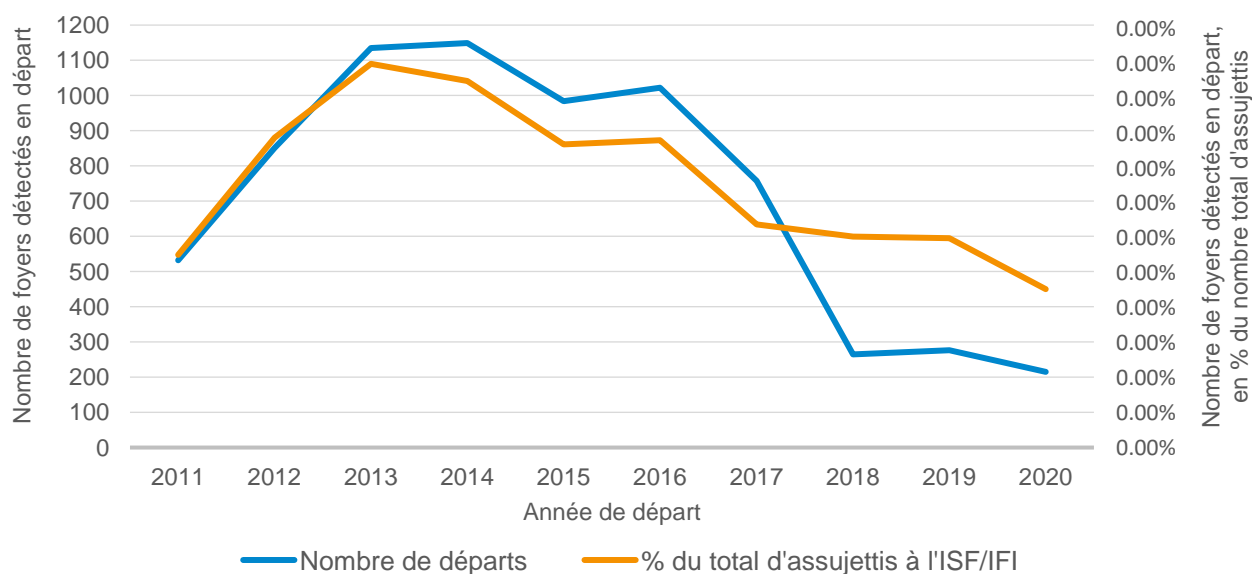
Données détaillées relatives aux départs pour l'étranger et retours en France des redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ou de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Données relatives aux redevables de l'ISF partis pour l'étranger

Les données qui suivent sont actualisées au 15 juillet 2022 pour l'ensemble des années concernées. Les caractéristiques des redevables de l'IFI partant pour l'étranger en N sont comparées à celles des données générales de l'IFI au titre de l'année N et de l'IR au titre des revenus N-1.

Ainsi, le nombre de départs intervenus au cours d'une année N correspond au nombre de départs recensés au 15 juillet 2022. En effet, même si la plupart des départs intervenus au cours d'une année N sont connus au début de l'année N+2, le nombre de départs n'est pas définitivement stabilisé à cette date, des corrections pouvant être effectuées postérieurement.

Graphique 1. Évolution des départs en fonction du nombre d'assujettis à l'ISF/IFI



Source : DGFIP

Tableau 1. Nombre de redevables de l'ISF/IFI partis pour l'étranger en fonction de leur année de départ

Année de départ	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nature de l'impôt	ISF							IFI		
Année d'imposition	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (p)
Redevables de l'ISF/IFI (en milliers)	0,53	0,85	1,14	1,15	0,98	1,02	0,76	0,27	0,29	0,22

Note : le nombre de départs IFI 2020 est une estimation réalisée sur la base des données disponibles en juillet 2021.

Le nombre définitif sera présenté dans le rapport 2023.

Source : DGFIP

Tableau 2. Ventilation des redevables de l'ISF/IFI partis pour l'étranger par quintile de revenu fiscal de référence (RFR) de la population nationale redevable de l'IFI au titre des revenus 2019

Numéro du quintile	Borne inférieure du quintile (en k€)	Borne supérieure du quintile (en k€)	Nombre de foyers (en milliers)	Part du nombre sur le total
1		62	0,05	23 %
2	62	99	0,03	13 %
3	99	144	0,03	16 %
4	144	251	0,03	16 %
5	251		0,07	33 %
Total			0,21	100 %

Note : le nombre total de départs IFI 2020 est inférieur à celui du tableau précédent car il correspond à la population redevable à la fois de l'IFI et de l'IR.

Source : DGFIP

Tableau 3. Pays de destination des redevables de l'ISF/IFI partis pour l'étranger par pays de destination en fonction de leur année de départ

Année de départ	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nature de l'impôt	ISF							IFI		
Année d'imposition	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Belgique	14 %	18 %	11 %	11 %	10 %	7 %	10 %	7 %	6 %	10 %
Suisse	23 %	20 %	13 %	13 %	13 %	12 %	13 %	19 %	10 %	13 %
Royaume-Uni	13 %	14 %	16 %	17 %	13 %	10 %	8 %	11 %	8 %	5 %
États-Unis	8 %	8 %	8 %	8 %	9 %	10 %	9 %	8 %	8 %	5 %
Portugal								12 %	13 %	8 %
Autres	42 %	41 %	52 %	51 %	55 %	61 %	60 %	43 %	55 %	60 %

Source : DGFIP

Tableau 4. Ventilation par revenu dominant en 2019

Catégorie de revenus	Répartition de l'ensemble des foyers fiscaux français	Répartition de l'ensemble des redevables de l'IFI 2020	Répartition des départs 2020 redevables de l'IFI 2020
Traitements et salaires	58 %	18 %	41 %
Pensions et retraites	31 %	32 %	18 %
Revenus fonciers	1 %	32 %	20 %
Revenus des capitaux mobiliers	1 %	8 %	10 %
Autre revenu dominant	4 %	8 %	9 %
Absence de revenu dominant	6 %	3 %	2 %

Source : DGFIP

Tableau 5. Actif net imposable cumulé et moyen en fonction de l'année de départ

Année de départ (N)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Départs uniquement										
Base nette totale imposable en N (Md€)	3,8	5,3	5,5	4,7	3,6	3,9	2,3	0,6	1,1	0,6
Base nette moyenne imposable en N (M€)	7,2	6,2	4,8	4,0	3,6	3,8	3,1	2,4	3,7	2,7
Ensemble des redevables ISF/IFI										
Base nette totale imposable en N (Md€)	761	774	837	904	948	985	1 017	310	332	347
Base nette moyenne imposable en N (M€)	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,3	2,4	2,4

Source : DGFIP

Tableau 6. Ventilation des redevables de l'ISF/IFI partis pour l'étranger par quintile d'actif net imposable de la population totale redevable de l'IFI 2020

Numéro du quintile	Borne inférieure du quintile (en M€)	Borne supérieure du quintile (en M€)	Nombre de foyers (en milliers)	Part du nombre sur le total
1		1,5	0,03	15 %
2	1,5	1,7	0,04	19 %
3	1,7	2,1	0,04	19 %
4	2,1	2,8	0,05	24 %
5	2,8		0,05	24 %
Total			0,22	100 %

Source : DGFIP

Tableau 7. Montant de l'ISF/IFI total et de l'ISF/IFI moyen acquittés en fonction de l'année de départ

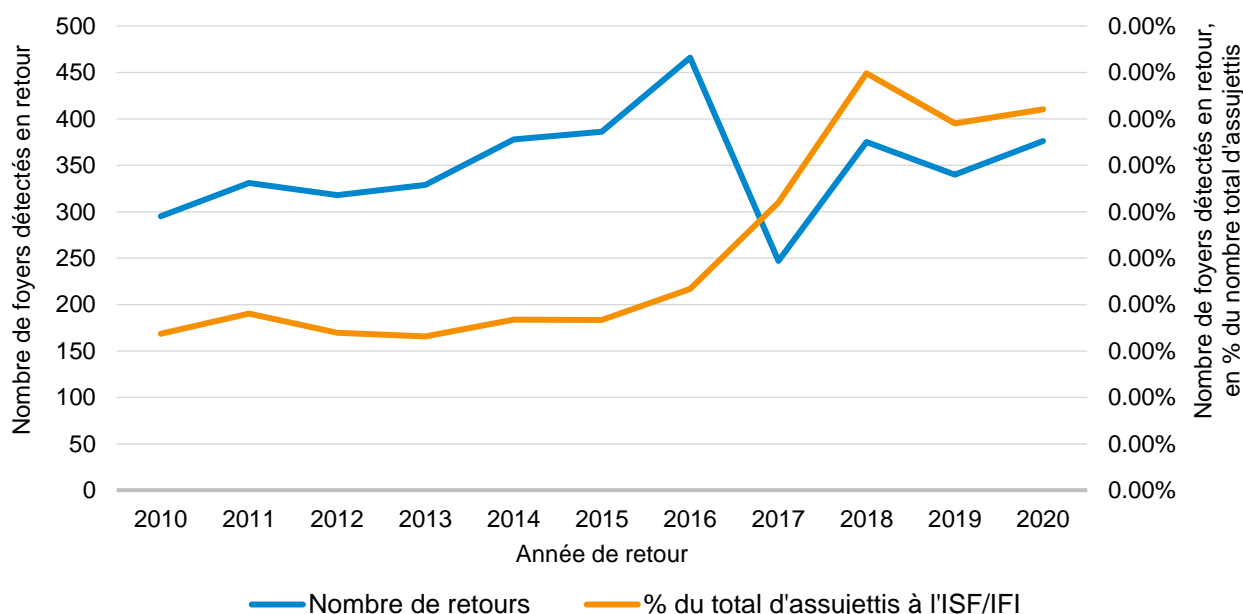
Année de départ (N)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Départs uniquement										
Montant total de l'ISF/IFI en N (M€)	31,0	21,0	29,7	24,2	16,0	18,1	9,9	2,9	5,5	2,5
ISF/IFI moyen en N (k€)	58	25	26	21	16	18	13	11	19	12
Ensemble des redevables ISF/IFI										
Montant total de l'ISF/IFI en N (Md€)	3,81	2,25	3,62	3,80	3,89	4,04	4,17	1,29	1,49	1,56
ISF/IFI moyen en N (k€)	13	8	12	11	11	12	12	10	11	11

Source : DGFIP

Données relatives aux redevables de l'ISF ou de l'IFI revenus de l'étranger

Les données suivantes sont actualisées au 15 juillet 2022. Les caractéristiques des retours des redevables de l'ISF en N sont comparées à celles des données générales de l'ISF/IFI au titre de l'année suivant le retour (N+1).

Graphique 2. Évolution des retours en fonction du nombre d'assujettis à l'ISF/IFI



Source : DGFIP

Tableau 8. Nombre de foyers redevables de l'ISF/IFI de retour en France en fonction de leur année de retour

Année de retour	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nature de l'impôt	ISF						IFI			
Année d'imposition	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Redevables de l'ISF/IFI (en milliers)	0,33	0,32	0,33	0,38	0,39	0,47	0,25	0,38	0,34	0,38

Source : DGFIP

Tableau 9. Ventilation des redevables de l'IFI de retour en France en 2020, par quintile de revenu fiscal de référence (RFR) 2021 de l'ensemble des redevables de l'IFI

Numéro du décile	Borne inférieure du décile (en k€)	Borne supérieure du décile (en k€)	Nombre de foyers (en milliers)	Part du nombre sur le total
1		61	0,16	43 %
2	61	96	0,05	14 %
3	96	140	0,04	11 %
4	140	239	0,04	10 %
5	239		0,08	22 %
Total			0,38	100 %

Source : DGFIP

Tableau 10. Ventilation des redevables de l'IFI par revenu dominant en 2021

Catégorie de revenus	Répartition de l'ensemble des foyers fiscaux français	Répartition de l'ensemble des redevables de l'IFI 2021	Répartition des retours 2020 redevables de l'IFI 2021
Traitements et salaires	58 %	19 %	38 %
Pensions et retraites	31 %	34 %	15 %
Revenus fonciers	1 %	31 %	23 %
Revenus des capitaux mobiliers	1 %	8 %	11 %
Autre revenu dominant	3 %	7 %	6 %
Absence de revenu dominant	7 %	2 %	7 %

Source : DGFIP

Tableau 11. Actif net imposable cumulé et moyen en fonction de l'année de retour

Année de retour (N)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Retours uniquement											
Base nette totale imposable en N+1 (Md€)	0,85	0,84	0,91	0,80	1,03	1,09	1,46	0,61	0,99	1,02	0,92
Base nette moyenne imposable en N+1 (M€)	2,9	2,5	2,9	2,4	2,7	2,8	3,1	2,5	2,6	3,0	2,5
Ensemble des redevables ISF/IFI											
Base nette totale imposable en N+1 (Md€)	761	774	837	904	948	985	1 017	310	332	347	373
Base nette moyenne imposable en N+1 (M€)	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,3	2,4	2,4	2,4

Source : DGFIP

**Tableau 12. Montant de l'ISF/IFI total et de l'ISF/IFI moyen acquittés
 en fonction de l'année de retour**

Année de retour (N)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Retours uniquement											
Montant total de l'ISF/IFI en N+1 (M€)	3,8	2,3	3,6	3,1	3,6	3,5	5,8	2,6	4,5	3,8	4,0
ISF/IFI moyen en N+1 (k€)	12,8	6,9	11,4	9,3	9,5	9,0	12,5	10,6	12,0	11,2	10,6
Ensemble des redevables ISF/IFI											
Montant total de l'ISF/IFI en N+1 (Md€)	3,81	2,25	3,62	3,80	3,89	4,04	4,17	1,29	1,49	1,56	1,67
ISF/IFI moyen en N+1 (k€)	13,3	7,8	11,6	11,5	11,3	11,5	11,7	9,7	10,7	10,9	10,9

Source : DGFIP

ANNEXE 2

La méthode de recensement des départs pour l'étranger et des retours en France

L'identification des départs et retours

Les populations cibles sont définies de la manière suivante :

- les départs ISF/IFI de l'année N sont sélectionnés parmi les départs identifiés en impôt sur les revenus de l'année N et redevables de l'ISF/IFI en année N ;
- les retours ISF/IFI de l'année N sont sélectionnés parmi les retours identifiés en impôt sur les revenus de l'année N et redevables de l'ISF/IFI en année N+1.

Cette définition fait appel aux concepts de départs et retours à l'impôt sur les revenus (IR) et qui sont définis ainsi :

- les départs IR de l'année N sont les foyers redevables de l'impôt au titre des revenus de l'année N déclarant un départ ou dont le départ est constaté au titre de l'année N ;
- les retours IR de l'année N sont les foyers redevables de l'impôt au titre des revenus de l'année N précédemment détectés en départ IR et déclarant un retour ou dont le retour est constaté au titre de l'année N.

La population cible telle qu'elle est définie est donc un sous-ensemble de la population des départs et retours IR, la résidence fiscale définie à l'article 4 B du Code général des impôts (CGI) étant une notion relative à l'impôt sur les revenus.

Les départs et retours IR de l'année N sont identifiés sur la base de l'annonce de la date du départ ou du retour sur la déclaration au titre des revenus N ou, en l'absence de date, sur la base de la variation du régime de taxation (résident ou non-résident) qui leur est appliqué.

Compte tenu de ces modalités de recensement, les données figurant dans le présent document sont susceptibles d'être révisées à la marge d'une année sur l'autre, certaines annonces de départ en années N n'étant pas concrétisées par un départ effectif (changement de résidence fiscale au sens de l'article 4 B du CGI).

Les données utilisées et les réserves sur l'interprétation des résultats

Ce recensement est effectué à partir des fichiers issus des six premières émissions des impositions des revenus de l'année de départ. Pour la dernière année de retours (année 2020), les fichiers issus des deux premières émissions des déclarations des revenus de l'année suivante (revenus 2021) sont également exploités.

Il est utile de préciser que les statistiques présentées sur les départs et les retours ne concernent que les contribuables antérieurement présents dans les fichiers des déclarations de l'impôt sur les revenus. S'agissant de données reposant sur des données déclaratives, elles restent fragiles et doivent être prises avec précaution. Enfin, étant donné que les

estimations concernent des populations de taille restreinte, une révision, même modeste, du nombre de redevables recensés est susceptible de modifier substantiellement les résultats obtenus (patrimoine moyen, niveau de revenu, etc.). Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une grande prudence.

Les caractéristiques des départs des redevables de l'ISF/IFI en année N (niveau de revenu, de patrimoine, etc.) sont comparées à celles des données générales de l'ISF/IFI et de l'IR déclarées en année N, l'IR étant dû au titre des revenus N-1. Les caractéristiques des retours des redevables de l'ISF/IFI en année N sont comparées à celles des données générales de l'ISF/IFI au titre de l'année suivant le retour (N+1) et de l'IR au titre des revenus de l'année N.

Ainsi, les données sur les départs et retours de l'année 2020 rassemblent des informations exploitables en 2022. Pour les départs, les caractéristiques des redevables sont examinées par rapport à l'IFI 2020 et aux revenus 2019, et pour les retours elles sont examinées par rapport à l'IFI 2021 et aux revenus 2021.